

Avis voté en plénière du 14 octobre 2014

# La protection maternelle et infantile

## Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

**M. Etienne** : « Le projet d'avis de Mme Basset, qui n'a pas manqué de le citer en préambule, s'inscrit dans un travail que notre CESE a fait sien de manière singulière : il s'agit de la prévention. Il faut bien l'avouer, il n'y a pas de prévention efficace tout au long de la vie sans une prévention bien structurée au commencement de la vie. Il n'y a donc pas de prévention valable sans PMI efficace.

Le principe de l'universalité a de grandes vertus en termes de recherche pour la prévention. De ce point de vue, l'objectif n'est pas encore atteint. Il va falloir travailler afin que l'on puisse posséder des données épidémiologiques suffisantes.

Je voudrais faire deux remarques, avant de conclure.

Premièrement, deux intervenants, MM. Ritzenthaler et Capdeville, ont insisté sur les relations fondamentales qui nécessitent d'être développées entre la CNAM et la PMI, concernant la prévention d'une manière générale. C'est un point fondamental. Cette caisse d'assurance maladie des travailleurs sociaux mériterait de s'appeler caisse nationale d'assurance santé des travailleurs sociaux, pour s'inscrire dans une nouvelle dynamique et dans le cadre de la politique de santé nouvelle. Mais, nous n'en sommes pas encore là. Toutefois, ce n'est pas parce que l'intitulé n'est pas adopté qu'il ne faut pas le faire dès maintenant !

Deuxièmement, vous connaissez tous les esprits chagrins tournant autour de notre cénacle et s'interrogeant parfois sur le devenir ou l'avenir de nos réflexions et le produit qu'elles peuvent engendrer. Dans ce domaine, il y a une assurance que l'on peut faire valoir. Vous vous souvenez peut-être que dans l'avis sur la prévention, élaboré il y a deux ans et demi, nous avons suggéré la création d'un Comité interministériel de coordination, qui dépasse largement les seules problématiques du ministère de la santé, d'où cette référence interministérielle. J'ai eu le bonheur de retrouver cette demande dans le projet d'avis présenté par Mme Basset.

Notre assemblée a fait montre de son efficacité puisqu'il y a ce Comité de coordination interministérielle dans le projet de loi relatif à la santé. Nous avons été la seule des trois assemblées constitutionnelles de la République à le voter et nous pouvons être fiers d'avoir espéré que les deux autres l'accepteront.

Je voterai le projet d'avis ».